



La table des responsables de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec

## STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE ACTION JEUNESSE : AVIS DE LA TRÉAQFP, juin 2005

La Table des responsables de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec (TRÉAQFP) salue la consultation entreprise par le gouvernement sur sa future Stratégie jeunesse. Elle veut y contribuer en raison de la place privilégiée occupée par les cadres et hors cadres scolaires qu'elle représente auprès des jeunes ciblés par la Stratégie et des mandats qu'elle s'est donnés en éducation des adultes et en formation professionnelle.

### **Portrait de la TRÉAQFP**

---

Créée en 1975, la TRÉAQFP est un organisme autonome qui vise à amener ses membres à se concerter en vue d'agir sur le développement de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle au Québec. À cette fin, elle cherche particulièrement à favoriser et à promouvoir des services éducatifs de qualité accessibles aux adultes du Québec, dont les jeunes de 16 à 24 ans, qui constituent depuis quelques années déjà la clientèle principale des centres d'éducation des adultes et des centres de formation professionnelle.

Sont membres de la TRÉAQFP, toutes les commissions scolaires francophones, deux commissions scolaires anglophones et deux à statut particulier. Nous rejoignons ainsi près de 1300 personnes cadres et hors cadres des services et des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle.

### **La fréquentation des jeunes en éducation des adultes et en formation professionnelle**

---

En 2001-2002, 164 204 personnes\* se sont inscrites au moins à un service d'enseignement offert dans un centre d'éducation des adultes des commissions scolaires du Québec. La fréquentation des divers services d'enseignement offerts par ces centres est illustrée dans les deux tableaux de la page suivante. On peut constater que la majorité des utilisateurs de services sont âgés de 16 à 24 ans dans six services sur dix.

Quant aux jeunes de 24 ans et moins inscrits en formation professionnelle en 2003-2004, ils représentaient 52,7 % des effectifs inscrits. Les élèves de 20 ans et moins constituaient 31,0 % de cette proportion, laquelle était en diminution†.

---

\* État de la formation de base des adultes au Québec, Données sur les services de la formation générale des adultes, MELS, 2005.

† Source : DCFP données fournies par l'Équipe intersectorielle sur la réussite en formation technique (EIRFT), Secteur de la formation professionnelle et technique et de la formation continue, MELS.

**Tableau 1 : Fréquentation des services d'enseignement de la formation générale des adultes dans les commissions scolaires du Québec, 2001-2002**

Services d'enseignement de la formation générale des adultes	2001-2002 % de fréquentation
Entrée en formation	4,0%
Alphabétisation	8,3 %
Intégration sociale	9,2 %
Intégration socioprofessionnelle	5,6 %
Francisation	7,6 %
Enseignement au présecondaire	3,5 %
Enseignement 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire	21,8%
Enseignement 2 <sup>e</sup> cycle du secondaire	23,2%
Préparation à la formation professionnelle	4,7%
Préparation aux études postsecondaires	12,0%

**Tableau 2 : Fréquentation par les 16-24 ans des services d'enseignement de la formation générale des adultes, commissions scolaires du Québec de 1999 à 2002**

Services d'enseignement de la formation générale des adultes	1999-2000		2000-2001		2001-2002	
	16-19 ans (%)	20-24 ans (%)	16-19 ans (%)	20-24 ans (%)	16-19 ans (%)	20-24 ans (%)
Entrée en formation	<b>2984</b> 56,7%	<b>1096</b> 20,8%	<b>2834</b> 47,4%	<b>1216</b> 20,4%	<b>3168</b> 48,5%	<b>1364</b> 20,9%
Alphabétisation	<b>1232</b> 12,35	<b>1144</b> 11,4%	<b>1342</b> 11,1%	<b>1265</b> 10,5%	<b>1372</b> 10,1%	<b>1422</b> 10,4%
Intégration sociale	<b>251</b> 2,9%	<b>943</b> 10,7%	<b>382</b> 3,4%	<b>1165</b> 10,2%	<b>501</b> 3,3%	<b>1443</b> 9,5%
Intégration socioprofessionnelle	<b>977</b> 14,1%	<b>1141</b> 16,4%	<b>993</b> 12,0%	<b>1299</b> 15,8%	<b>991</b> 10,7%	<b>1455</b> 15,7%
Francisation	<b>411</b> 5,4%	<b>901</b> 11,8%	<b>568</b> 6,0%	<b>1262</b> 13,3%	<b>659</b> 5,3%	<b>1582</b> 12,7%
Présecondaire	<b>2536</b> 28,1%	<b>1490</b> 16,5%	<b>2094</b> 28,9%	<b>1315</b> 18,1%	<b>1984</b> 34,2%	<b>1070</b> 18,4%
Enseignement 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire	<b>16 362</b> 44,7%	<b>8784</b> 24,0%	<b>15 921</b> 44,7%	<b>8605</b> 24,1%	<b>15 854</b> 44,3%	<b>8800</b> 24,6%
Enseignement 2 <sup>e</sup> cycle du secondaire	<b>15 392</b> 44,4%	<b>9466</b> 27,3%	<b>16 072</b> 45,8%	<b>9597</b> 27,3%	<b>17 426</b> 45,7%	<b>10 701</b> 28,1%
Préparation à la FP	<b>2 405</b> 45,8%	<b>1417</b> 27,0%	<b>3 023</b> 48,2%	<b>1594</b> 25,4%	<b>3850</b> 50,0%	<b>1927</b> 25,0%
Préparation études postsecondaires	<b>9265</b> 46,7%	<b>5212</b> 26,3%	<b>8959</b> 47,1%	<b>5000</b> 26,3%	<b>9437</b> 47,8%	<b>5330</b> 27,0%

## **Maintien des partenariats en cours**

---

Depuis sa fondation, la TRÉAQFP a utilisé des moyens diversifiés afin de réaliser sa mission dont la production de recherches et d'avis, le partage d'expertises, l'organisation de colloques, d'activités de formation et de ressourcement.

Notre regroupement a toujours travaillé en partenariat avec les ministères et organismes voués à la promotion de l'éducation des adultes tant au niveau du réseau des commissions scolaires qu'à l'externe.

D'entrée de jeu, il importe de rappeler qu'actuellement, le gouvernement, dans plusieurs ministères et organismes dont le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, mène plusieurs travaux qui touchent les problématiques abordées dans le cadre de la consultation sur la Stratégie Jeunesse. Ces chantiers conviendront plus que jamais les partenaires gouvernementaux et socioéconomiques à la concertation et à la complémentarité de leurs services. Ces travaux doivent être maintenus.

## **Mise en œuvre de la *Politique d'éducation des adultes et de formation continue (PEAFC)***

---

La mise en œuvre du plan d'action de la PEAFC qui comporte plus de 100 mesures invite depuis mai 2002 plusieurs partenaires gouvernementaux à la concertation et à l'action. Les travaux progressent lentement mais sûrement. L'un des objectifs ultimes de la PEAFC est de susciter l'expression de la demande de formation et d'y répondre : le défi est grand!

Cette politique cible, parmi les clientèles éprouvant des difficultés particulières, les jeunes de moins de 30 ans sans qualification. Or, plus de sept prestataires sur dix de la sécurité du revenu sont âgés de moins de 30 ans et ne possèdent pas de diplômes. Souvent ces jeunes ont connu des échecs scolaires répétés et sont en rupture avec leur milieu familial immédiat. Plusieurs doivent aussi assumer précocement des responsabilités familiales.

Depuis plus de trois ans, les divers partenaires ont implanté certaines mesures issues de la PEAFC dont les suivantes :

- Programme destiné aux 16-24 ans;
- Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA);
- Programme Famille-école-communauté;
- Réforme du curriculum;
- Plan de rapprochement entre la formation professionnelle (FP) et la formation technique (FT).

Suite à la présente consultation, il ne faudrait surtout pas que les programmes en implantation, ou en voie de l'être, soient abandonnés et remplacés par de nouveaux. Il faut du temps avant que ces programmes portent fruit. La concertation exige aussi des conditions facilitantes comme du financement suffisant et des ressources dédiées à la mise en place de partenariats.

Les budgets actuels sont insuffisants, retardant la mise en place de services dont le programme 16-24 ans ainsi que l'implantation des SARCA. En outre, le gouvernement ne s'est toujours pas prononcé sur le financement à long terme de cette politique et de son plan d'action et ce, trois ans après son lancement.

Comme il s'agit d'une politique gouvernementale, la TRÉAQFP est d'avis que tous les partenaires qui oeuvrent auprès de jeunes et des autres clientèles visées par celle-ci, voire même les entreprises, devraient participer au financement de toutes les mesures annoncées au plan d'action.

### **Continuité des services aux jeunes adultes**

---

Dans l'optique d'accompagner les jeunes adultes dans leur cheminement souvent difficile et atypique, et de maximiser les efforts dont ils ont été l'objet auparavant dans le réseau scolaire et le réseau de la santé, le gouvernement doit faciliter la continuité des services.

C'est ainsi que le MELS devrait fournir aux centres d'éducation des adultes et aux centres de formation professionnelle le financement nécessaire pour leur permettre d'offrir à leurs clientèles des *services complémentaires* tels des services d'information et d'orientation scolaire et professionnelle, de psychologie, de psychoéducation et d'éducation spécialisée.

Actuellement, il revient à chacun des centres de trouver du financement pour assurer ces services pourtant financés pour les jeunes du secondaire régulier. Comment peut-on expliquer que les jeunes au secteur des adultes, qui ont souvent vécu des échecs scolaires répétés, ne continuent pas d'être accompagnés et soutenus financièrement par le MELS alors qu'ils ont besoin de services spécifiques pour réussir cette étape souvent cruciale dans leur vie?

En 2003-2004, 15,2 % des élèves passaient directement du secteur jeunes à celui des adultes en formation générale avant l'âge de 20 ans sans interrompre leur cheminement scolaire. En 1984-1985, ce taux n'était que de 1,3 %; il s'est donc multiplié par 11<sup>‡</sup>.

Quant aux élèves de la formation professionnelle, ils ont aussi besoin de compter sur des services complémentaires souvent en raison du grand décalage entre l'organisation scolaire des centres calqués sur le monde du travail et celle des écoles secondaires. Plusieurs de ces élèves éprouvent également des difficultés de conciliation Travail-Famille-Études.

Il est impérieux de soutenir le jeune adulte en formation au regard de ses conditions personnelles et sociales. Des services complémentaires devraient être accessibles à tous!
---

Dans une optique de complémentarité partenariale, certains services psychosociaux pourraient être dispensés directement par les partenaires dans les établissements de formation. Par exemple, un point de service du CLSC, d'un Carrefour jeunesse emploi, d'un organisme communautaire pourrait être installé dans un centre d'éducation des adultes ou encore implanté dans un centre de formation professionnelle.

---

<sup>‡</sup> Indicateurs de l'éducation MELS, 2005

## **Articulation des parcours scolaires intra-ordre et interordre**

---

Les jeunes sont différents et apprennent de diverses manières; les changements de cap sont fréquents. La reconnaissance des apports éducatifs de chacun des parcours est essentielle si on veut permettre aux jeunes de maximiser les retombées de toutes leurs expériences scolaires. L'articulation des parcours entre eux dans un même ordre d'enseignement, comme entre les divers ordres, est cruciale pour rendre possible cette perméabilité.

## **Valorisation de la formation professionnelle par tous**

---

Il faut amener tout le Québec à reconnaître l'urgence de former des jeunes aux métiers de la formation professionnelle et ce, en concertation et en complémentarité. Tous doivent y participer et non seulement le personnel impliqué dans ces parcours de formation. Les entreprises devraient s'engager davantage dans le recrutement des élèves en formation professionnelle et dans le soutien offert : le gouvernement doit les inciter à le faire, soutenir les efforts déployés en ce sens et les mettre en évidence.

Outre les besoins pressants de main-d'œuvre qui devraient, entre autres, inciter les entreprises à jouer un rôle beaucoup plus actif dans la valorisation de la formation professionnelle et technique, il devient impérieux de trouver des solutions à la démotivation de plusieurs élèves du secondaire qui engendre le décrochage scolaire.

La formation professionnelle doit être présentée aux garçons et aux filles comme une alternative éducative gagnante : on doit lui reconnaître son caractère formatif tant sur le plan personnel que professionnel.
--

La concomitance, qui permet à des jeunes du secondaire d'amorcer un programme de formation professionnelle tout en poursuivant des cours de formation générale pour satisfaire les conditions d'admission, doit être facilitée par le MELS.

En 2000-2001, la TRÉAQFP, dans son rapport annuel, énumérait les difficultés d'application de cette mesure. Quatre années scolaires plus tard, très peu a été fait pour aplanir les écueils et améliorer la déclaration de clientèle, l'accessibilité et la faisabilité.

En outre, des efforts de promotion et de valorisation de la concomitance devraient être investis par tous les partenaires de l'éducation auprès du personnel des écoles secondaires et des parents afin qu'ils y voient un moyen pour maintenir ou redonner de la motivation à certains élèves sur le point de décrocher.

## **Conditions gagnantes pour permettre à la Stratégie gouvernementale Jeunesse d'atteindre ses buts**

---

Pour la TRÉAQFP, il apparaît primordial et garant de réussite que la Stratégie gouvernementale d'action Jeunesse s'appuie sur les principes suivants :

- Accessibilité accrue pour tous les jeunes et offre de mesures et de services adaptés aux jeunes selon les groupes d'âge.
- Un accueil multidisciplinaire et partenarial des jeunes en première ligne.
- Un accompagnement personnalisé et continu des jeunes, tout au long de leur parcours scolaire ou autre, accessible dans son environnement immédiat.
- Perméabilité, complémentarité des mesures et services autant à l'intérieur d'un même ministère, d'un même établissement de formation qu'à l'extérieur.
- Obligation de conclure des ententes de partenariat régionales ou nationales liées ou non au financement des organismes interpellés par la Stratégie et une obligation de reddition de compte.

## **Conclusion**

---

L'incitation gouvernementale au partenariat et à la complémentarité des services ne date pas d'hier. Toutefois, les projets concrets qui en résultent, tardent à venir, souvent en raison de la disponibilité de ressources spécifiques pour prêcher la bonne nouvelle et rendre possible la concertation.

La mise en œuvre de chantiers de partenariat fructueux exige de pouvoir compter sur des ressources financières suffisantes et des ressources humaines consacrées au partenariat. Le temps nécessaire pour réaliser les projets et pour les évaluer s'avère également un préalable à la réussite de ces chantiers.

Réponses à certaines sections du questionnaire  
faisant l'objet de la consultation en ligne

## **Orientation 2**

---

Améliorer la santé et le bien-être des jeunes.

***Mieux soutenir les jeunes éprouvant des difficultés à s'insérer dans la société.***

**Comment assurer une plus grande cohérence et une plus grande complémentarité des services destinés aux jeunes?**

Dans leur milieu immédiat :

- Former des équipes multidisciplinaires et partenariales accessibles dans les écoles et dans les lieux fréquentés par les jeunes afin de leur offrir des services d'accueil de première ligne et d'accompagnement continu dans une approche globale de complémentarité.
- Poursuivre le financement des services complémentaires tels des services d'information et d'orientation scolaire et professionnelle, de psychologie, de psychoéducation et d'éducation spécialisée pour les élèves des centres d'éducation des adultes et des centres de formation professionnelle en continuité avec celui accordé au secteur régulier.
- Assurer le financement de la mise en place du programme 16-24 ans de la *Politique d'Éducation des adultes et de formation continue (PEAFC)* dans toutes les commissions scolaires du Québec qui prévoit l'embauche d'une ou d'un agent de liaison ou de partenariat.

Au niveau régional :

- Inciter fortement les Conférences régionales des élus (CRÉ) à initier des ententes spécifiques de partenariat visant les jeunes ciblés par la stratégie gouvernementale Action Jeunesse. Le financement des CRÉ pourrait être lié en partie à la signature de telles ententes et à la mise en œuvre de projets concrets concertés avec reddition de compte.
- Constituer une table régionale consultative d'utilisateurs jeunes ou attribuer à des organisations existantes, comme les Forum Jeunesse ou autre, un mandat de suivi et d'évaluation des retombées du partenariat.

Au plan national :

- Élaboration d'un plan de mise en œuvre, 2<sup>e</sup> phase de la *PEAFC*, volet Jeunes, avec le Secrétariat à la Jeunesse et autres partenaires, assorti d'un financement garanti au préalable.

### **Orientation 3**

---

Favoriser la réussite éducative des jeunes.

***Faire de l'école le pivot de services aux jeunes.***

**Quelles actions devraient être mises en œuvre et quels partenariats devraient être développés pour améliorer la qualité des services offerts aux jeunes, à leur famille et à leur communauté depuis l'école?**

- Poursuivre la mise en œuvre de la réforme au secondaire, tant du côté des jeunes que des adultes, en s'assurant de l'adhésion profonde et complice de l'ensemble du réseau scolaire et l'étendre au collégial dans un souci de continuité et de réussite des élèves : le décrochage scolaire au secondaire et les faibles taux de réussite au collégial commandent des interventions pour adapter les curriculum aux jeunes d'aujourd'hui.
- Faciliter les passages, la perméabilité entre les divers parcours empruntés par les jeunes : il est révolu le temps de la voie unique que tous les jeunes empruntaient.
- Maintenir des programmes de prévention comme « Éveil à la lecture et à l'écriture ».
- Favoriser le développement des compétences parentales dans les centres de formation générale des adultes, dans le cadre de programmes reconnus financés à l'intérieur d'un des services d'enseignement prévus au Régime pédagogique de la formation générale des adultes.
- Mettre en place et intensifier les mesures de conciliation Travail-Étude, Travail-Famille en permettant des horaires assouplis, allégés, du temps partiel.
- Lever l'obligation d'avoir quitté les études depuis deux ans afin de permettre aux jeunes de s'inscrire dans certains programmes de formation soutenus par les Centres locaux d'emploi.
- Maintenir le programme « Ma place au soleil » pour les jeunes mères monoparentales en invitant les partenaires à la plus grande souplesse possible afin de faire en sorte que les jeunes mères puissent poursuivre le développement de leur propre potentiel et contribuer autant que possible à la réussite scolaire de leurs enfants.
- Soutenir et accompagner les élèves de tout âge par des adultes signifiants qui ont à cœur leur réussite.
- Instaurer au Québec une filière sciences appliquées débutant au secondaire par la formation professionnelle puis conduisant à la formation technique et universitaire. Il faut reconnaître l'importance de plusieurs métiers de la formation professionnelle pour l'économie québécoise.
- Poursuivre la mesure Agir autrement et diffuser les bons coups plus largement.
- Inciter les Conseils d'établissement des écoles primaires, secondaires et des centres à jouer un rôle encore plus actif et plus en lien à la communauté.



### **Orientation 3**

---

Favoriser la réussite éducative des jeunes.

#### ***Mieux prévenir le décrochage scolaire.***

#### **Quelles actions ou initiatives devraient être mises en œuvre afin de prévenir les retards scolaires et favoriser la persévérance et la réussite éducative?**

Pour favoriser la persévérance et la réussite éducative, se centrer sur ce qui motive les élèves, leur proposer diverses alternatives et rendre ces alternatives perméables, s'adapter à leur mode de vie plutôt que de tenter de le changer.

- Soutenir rapidement par des ressources humaines et financières les travaux d'articulation entre les voies diversifiées de parcours proposées dans le nouveau régime pédagogique afin que la perméabilité entre celles-ci s'installe le plus vite possible et au plus tard en septembre 2007.
- Lever les obstacles freinant l'instauration de programmes de formation professionnelle par concomitance et inciter fortement leur mise en œuvre.
- Alléger les horaires des élèves en formation professionnelle pour leur permettre de compléter leur formation générale, de travailler, de participer à des activités parascolaires, de concilier des responsabilités familiales.
- Commander la mise en œuvre dans chaque région du Québec d'un ou des projets régionaux d'articulation formation professionnelle et formation technique et les soutenir financièrement par un budget régionalisé.
- Autoriser le regroupement de parties de programmes de formation (troncs communs) en FP et en FT afin de permettre :
  - d'apprivoiser les contenus de formation avant de faire un choix définitif de métier;
  - de constituer des cohortes suffisantes pour partir des formations, de rentabiliser certains équipements;
  - de faciliter la reconnaissance des acquis;
  - de rendre plus polyvalent sur le marché du travail les nouvelles et nouveaux diplômés.
- Valoriser la persévérance scolaire et non seulement la réussite.
- Mettre en place dans les écoles secondaires et les centres des équipes de dépistage multi horizons et multidisciplinaire du style des Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) qui prennent en charge les jeunes en perte de motivation et leur proposent diverses avenues de formation temporaires ou permanentes susceptibles de leur redonner le goût aux études.
- Accélérer l'implantation des SARCA dans les commissions scolaires du Québec.
- Offrir des services complémentaires aux élèves inscrits dans les centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes comme ceux offerts aux jeunes des écoles secondaires du secteur régulier.
- Inciter les ministères, les organismes gouvernementaux et socioéconomiques à favoriser la conclusion d'entente spécifique régionale sur la réussite et la persévérance scolaires : prévoir du financement gouvernemental à cet effet et de la flexibilité administrative.
- Amener les directions d'entreprises à signer des contrats avec les regroupements régionaux voués à la réussite scolaire et la persévérance (voir élément précédent) afin qu'elles s'engagent auprès des jeunes qu'elles embauchent avant la fin de leurs études à faciliter la poursuite de leurs études jusqu'à la diplomation soit à temps partiel, le jour, le soir ou dans des périodes de faible production. Reconnaître publiquement ces entreprises.

## **Orientation 4**

---

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

***Mieux soutenir l'insertion professionnelle des jeunes qui éprouvent des difficultés particulières à intégrer le marché du travail.***

***Améliorer la préparation des jeunes en vue de leur participation au marché du travail.***

**Quels projets ou actions devraient être implantés afin de mieux préparer les jeunes en vue de leur participation au marché du travail?**

- La reconnaissance dans le cadre scolaire par l'attribution d'unités, des expériences du marché du travail que plusieurs jeunes détiennent par l'attribution d'unités. Ces diverses expériences après évaluation pourraient, par exemple, donner des unités optionnelles d'exploration professionnelle ou de parties de la compétence d'un DEP liée à la connaissance du marché du travail ou du savoir-être professionnel et parfois des compétences du métier. Cette reconnaissance officielle aurait certainement un effet sur la motivation des jeunes.
- Permettre aux élèves du secteur de la formation générale Jeune et Adulte de fréquenter davantage les centres de formation professionnelle et d'y prendre des cours prévus au Diplôme d'études professionnelles (DEP) reconnus par la suite pour l'obtention du Diplôme d'études secondaires (DES). Soutenir financièrement les centres de FP afin qu'ils puissent dégager des heures pour accueillir ces jeunes.
- Inciter encore plus fortement les entreprises à recevoir des jeunes dans leurs locaux : les jeunes ne connaissent pas les activités de production de biens et de services. Le projet de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et certaines entreprises dans le cadre de la campagne de valorisation de la FPT au cours de l'année scolaire 2003-2004 est à répéter et à multiplier.
- Développer la connaissance du marché du travail des parents et des jeunes et les sensibiliser aux besoins urgents de main d'œuvre.
- Renforcer l'Approche orientante à l'école.

**Quels moyens doivent être déployés pour mieux soutenir l'insertion professionnelle des jeunes qui éprouvent des difficultés particulières à intégrer le marché du travail (suite)**

Les centres d'éducation des adultes des commissions scolaires au Québec offre un service d'enseignement dénommé Intégration socioprofessionnelle. Ce service a pour but de permettre à l'adulte d'acquérir les compétences requises pour faciliter son accès au marché du travail et s'y maintenir ou, le cas échéant, de poursuivre ses études.

En 2001-2002, seulement 5,6% soit 9 266 personnes fréquentaient ce service comparativement à 23,2 % inscrits en enseignement au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire (Voir tableaux de la page 2). Plus de la moitié des inscrits étaient âgés entre 25 à 44 ans alors que les 16 à 19 ans constituaient 10, 7% de ces derniers. Depuis 1999-2000, l'effectif inscrit en ISP a augmenté de 33,4% chez les 25 à 64 ans alors qu'il y a eu diminution chez les moins de 19 ans.

## **Orientation 4**

---

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

Les commissions scolaires, les entreprises et tous les partenaires concernés par l'emploi doivent ensemble encourager les jeunes à acquérir des compétences pour intégrer le marché du travail et y demeurer. Ces partenaires doivent favoriser un type de partenariat qui assure une souplesse dans l'application de leurs programmes et de leurs mesures de soutien

L'origine des difficultés commande des moyens différents :

- Une formation générale plus qualifiante et plus orientante et ouverte sur d'autres voies de formation.
- Mentorat entre certaines de ces clientèles et les employés qui prendront leur retraite.
- Pairage entre jeunes travailleurs qui s'intègrent bien et les jeunes qui ont de la difficulté.
- Formation en entreprise créditée, crédit d'impôt pour les entreprises qui favorisent l'embauche de jeunes : Tuteurs jeunes en entreprises (plus d'accompagnement).
- Développer l'entrepreneuriat chez les jeunes.
- Conciliation Travail-Étude, Étude-Famille.

### **Comment prévenir le chômage et améliorer la qualification des jeunes éprouvant des difficultés à intégrer le marché du travail?**

- Inciter les partenaires des commissions scolaires en particulier les Centres locaux d'emploi à référer les jeunes de moins de 24 ans aux services d'intégration professionnelle des commissions scolaires (ISP).
- Développer et étendre les Attestations d'études professionnelles (AEP) dans l'ensemble des commissions scolaires et inciter les jeunes à s'y inscrire.
- Reconnaissance officielle du travail effectué en entreprise par des relevés de compétences ou par une inscription aux programmes d'apprentissage en milieu de travail (PAMT).
- Promotion des AFP et articulation avec les autres voies prévues au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire pour faciliter la poursuite des études.
- Mise en œuvre dans les entreprises d'un mécanisme de référence à une équipe multidisciplinaire formée de partenaires gouvernementaux et autres de tout jeune volontaire de moins de 24 ans sans qualification mis à pied afin qu'un parcours de formation adapté lui soit offert pour améliorer ses compétences professionnelles.
- Préoccupation accrue des Centres locaux d'emploi (CLE) de former les jeunes recourant à leurs services plutôt qu'une incitation au retour rapide sur le marché du travail et de faciliter leur accès à des programmes de formation offerts par les commissions scolaires en faisant preuve de souplesse dans l'application des certaines conditions.

## **Orientation 5**

---

Accroître la présence des jeunes dans la société

***Accroître la présence des jeunes dans le monde.***

***Favoriser le retour ou l'établissement des jeunes en région.***

Pour atteindre cet objectif, on pourrait s'inspirer de tout ce que les hôpitaux font pour attirer des médecins en région :

- Publiciser les possibilités d'emploi dans une région auprès des parents, des étudiants du secondaire et du cégep.
- Améliorer l'offre de formation en région et inciter les établissements de formation à se déplacer sur le territoire d'une région ou à soutenir le déplacement des élèves ou à regrouper en tronc commun des parties de différents programmes de formation.
- Développer l'offre de formation à distance en particulier en formation professionnelle.
- Mise en œuvre de programme d'aide financière semblable au programme aide à la pension pour les élèves qui doivent se déplacer matin et soir pour aller étudier dans une commission scolaire de leur région qui offre le programme de formation qui les intéresse.
- Parrainage par les entreprises de leur région d'origine d'étudiants du secondaire qui veulent poursuivre leurs études à l'extérieur. Des bourses, des emplois d'été, des stages et un emploi pour un minimum de temps au sortir de leurs études pourraient être offerts par ces entreprises. Ce parrainage pourrait faire l'objet de crédit d'impôt.
- Mettre en place un Guichet jeune dans chacune des régions qui serait chargé de garder le contact avec les jeunes qui vont étudier à l'extérieur de leur région.
- Primes à l'établissement des jeunes en région.
- Programmes de stages d'étude, d'emplois d'été alléchants en région pour attirer les étudiants.